

**Arrondissement de Briançon  
Département des Hautes-Alpes**

**Compte-rendu du conseil municipal du 07 octobre 2025**

**Nombre de conseillers en exercice : 8 - Présents : 6 - Votants : 6**

**L'an deux mil vingt-cinq, le 07 octobre à 17h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 03/10/2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.**

**Présents** : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU

**Excusé** : Florian COLLEY

**Absent** : Hervé GOUILLON

**Secrétaire** : Sébastien PINZETTA

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 août 2025 a été validé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

**1- Création emploi technique annualisé à 17.5h**

Il s'agit des deux offres d'emploi diffusées cet été pour la cantine/accompagnement navette et le ménage de l'école et de la mairie. Auparavant occupé par deux agents différents, actuellement occupé par *Mélanie GRENINGUEY*. Le poste pour la cantine/accompagnement navette avait été abaissé à 10h annualisées. Il convient de l'augmenter à 17,5h annualisées étant donné l'ajout du ménage école/mairie. **Vote POUR à l'unanimité.**

**2- Suppression poste adjoint administratif principal de 2ème classe**

En raison de la réussite à un examen, *Emilie BERGE* est passée du grade d'adjoint administratif au grade de rédacteur. Il convient alors de mettre à jour le tableau des effectifs. Le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe est donc supprimé et le poste de rédacteur ouvert. Un poste d'adjoint administratif est toujours conservé. **Vote POUR à l'unanimité.**

**3 – Indemnités gardiennage 2025**

L'indemnité de gardiennage est actée par décret. Il est attribué à *Joseph BRUNET* comme chaque année pour le gardiennage de l'église, pour un montant de 563€ pour 2025. **Vote POUR à l'unanimité.**

**4- RPQS Assainissement 2024**

*Mathieu ANTOINE* présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement, compétence de la Communauté de communes. Ces rapports sont consultables en mairie. **Vote POUR à l'unanimité.**

**5- RPQS Déchets 2024**

Le RPQS déchets, compétence de la Communauté de communes, est également présenté. Les volumes d'ordures ménagères ont baissé au détriment des emballages et des verres. Le volume de papiers a également baissé pour laisser place à une augmentation des cartons. Cela montre un effort de tri de la part des usagers. Les objectifs sont respectés par rapport aux prévisions. Le bilan est positif. **Vote POUR à l'unanimité.**

**6- Remboursement frais déplacement et hébergement congrès des maires**

Pour le congrès des maires qui aura lieu en novembre à Paris, deux élus ont avancés les frais de déplacement et d'hébergement, pour un agent et 5 élus. La somme totale s'élève à 1 479,44€. **Vote POUR à l'unanimité.**

## 7- Remboursement des frais de déplacement et hébergement des agents

La dernière délibération datait de 2019, et les barèmes de remboursement ont été mis à jour ensuite par décret. Il convient donc d'actualiser ce remboursement. **Vote POUR à l'unanimité.**

## 8- Vente lots de bois

Au printemps, des lots de bois avaient été définis et proposés aux habitants. Deux lots ont été attribués. Le prix est fixé à 50€. Deux autres lots avaient été proposés mais abandonnés, celui du pont du Moulin, qui est trop éparpillé, et un second laissé en suspens faute de réponse. **Sébastien PINZETTA** rappelle qu'il y aura un affouage proposé en 2025, le tarif sera fixé au prochain conseil municipal. **Vote POUR à l'unanimité.**

## 9- Demande de rajouts de subvention

Le CAF du Guillestrois-Queyras a demandé une subvention de 50€ car un enfant de St-Véran y est adhérent. La coopérative scolaire demande une rallonge de 350€ en raison d'un changement de lieu impliquant un surcout du voyage scolaire de fin d'année. Pour ces deux rajouts, **vote POUR à l'unanimité.** Concernant l'association Festi St-Véran, des problèmes de trésorerie ont été relevés par le trésorier, en raison de recettes largement insuffisantes cet été 2025. Afin de pouvoir boucler les comptes et proposer des animations cet hiver, notamment un marché de Noël, l'association demande une rallonge de 5000€. Durant l'entretien en mairie, **Mathieu ANTOINE** leur a rappelé que les budgets et subventions étaient votées en mars/avril de chaque année, et regrette ce déficit. Toutefois, il convient aussi de prendre en compte le renouvellement du bureau, du fonctionnement, de leur organisation, qui peut avoir connue des aléas pour la reprise en main. **Mathieu ANTOINE** propose d'abonder à hauteur de 2 500€ pour le permettre de finir l'année plus aisément.

**Frédérique MARROU** rappelle que la subvention 2025 a presque doublé, passant de 7 000€ à 13 000€. Il y a eu des animations proposées gratuitement qui n'ont pas été acceptées par la nouvelle équipe de Festi, ce qu'elle trouve regrettable. **Mathieu ANTOINE** rappelle que la subvention avait été abaissée à 7 000€ ces dernières années car l'association avait une réserve de trésorerie qu'elle a aujourd'hui consommée. **Delphine MATHIEU** pense qu'il serait bien d'avoir des points plus précis, notamment sur la trésorerie de départ, mais que cela reste important d'avoir des animations pour le village, d'autant qu'il y a de moins en moins de bénévoles. **Sébastien PINZETTA** estime qu'il est aussi important de responsabiliser chacun quant à la gestion de l'association, qui n'est pas à prendre à la légère, ainsi que sur l'importance de la communication publicitaire des événements, comme le bal des Escartons. Il serait bien d'attendre l'AG de l'association et de voir leurs comptes. **Delphine MATHIEU** propose 3 000€ pour leur permettre de mieux respirer. Le conseil **vote POUR à l'unanimité** pour leur octroyer 2 500€ dans un premier temps.

## 10- Répartition des frais d'ambulance 2024/2025

Cette année, la commune de St-Véran, Aiguilles, Ceillas et Molines seront remboursées par les communes d'Abries, Arvieux et Château-Ville-Vieille. **Delphine MATHIEU** soulève que la commune de Château participe alors qu'elle n'a plus de station. **Vote POUR à l'unanimité.**

## 11- Attribution des lots 4 et 8 du presbytère

Pour le lot 4 charpente, après analyse des offres, l'entreprise **DAUTREMER** est sélectionnée. Bien qu'il y ait une plus-value sur ce lot, des négociations seront possibles. Concernant le lot 8, pour la plomberie, **Jacques ISNEL** sort de la salle et ne prend pas part au vote. Le lot est attribué, après analyse des offres, à la **SARL ISNEL Pierre**. Les autres lots sont en cours de négociation, et deux lots restent toujours, à ce jour, sans réponse. Le marché sera relancé de gré à gré. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **12- Convention aide à l'archivage CDG 05**

Renouvellement de la convention avec le centre de gestion pour l'aide à l'archivage. Signer la convention permet de faire appel à ce service, notamment dans le cadre du déménagement futur de la mairie au presbytère. Toutefois, cela n'engage en aucun cas la mairie présentement. Un devis sera présenté en cas de besoin. Le dernier archivage date de 5ans, il a été effectué en 3 jours. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **13- Assurance statutaire, contrat de groupe avec le CDG05**

Le contrat statutaire permet d'amortir les risques financiers encourus par la commune en cas d'arrêt maladie ordinaire, longue durée, maternité, décès etc. Le fait de faire un contrat groupé permet d'avoir de meilleurs tarifs. La commune va résilier son contrat actuel. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **14- Modification d'une couleur de piste**

La régie des remontées mécaniques a demandé à la commune de reclasser la piste « boutique » en couleur « bleue » du fait de sa difficulté. Il conviendra toutefois de modifier le plan des pistes car il y a un mélange dans les noms actuels. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **15- Motion requalification du métier de pisteur-secouriste**

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagnes a demandé aux communes concernées de voter une motion afin de confirmer le brevet national de pisteur secouriste au niveau des pouvoirs publics. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **Questions diverses**

**Frédérique MARROU** a pris la route de Clausis et tous les revers d'eau sont bouchés ou cassés. L'eau ravine sur la route car les traverses sont bouchées et cassées. Il y a beaucoup de passages sur cette route, engins de chantier, camions de brebis.

**Mathieu ANTOINE** indique qu'un don a été attribué à la commune à hauteur de 3 000€ par Mme **Jeanne MISSIMILLY**, pour la réfection de la chapelle de Clausis. Ce don servira pour refaire les gouttières en cuivre. Il exprime toute la reconnaissance de la commune pour cette action.

**Delphine MATHIEU** a été très froissée ce matin en voyant le camion de la régie prendre la gare de départ du télésiège du Boutique 3. Les anciens de ce village se sont battus pour avoir ces télésièges, et personne ne s'est battu pour conserver celui-là. De plus, certains échos font état de la poursuite du fonctionnement du télésiège du Moulin. Il semblerait que le démontage précipité du télésiège du Boutique ait été dû au fait que la régie avait besoin d'une poulie sur un télésiège à Abries.

**Mathieu ANTOINE** rappelle qu'il y a eu des réunions au printemps durant lesquelles des décisions importantes ont été prises, pour la survie des stations du Queyras, notamment le démontage du Boutique 3 (sans dire de date), et que le télésiège du Moulin ne fonctionnerait pas cet hiver.

Même si **Mathieu ANTOINE** reconnaît que la blessure de voir disparaître un télésiège est vive, du fait de l'attachement affectif, il assume cette décision dans l'intérêt de la survie de la station.

Cependant, il n'apprécie pas la décision de Moline de sursoir à l'arrêt du télésiège du Moulin. Les relations entre les deux communes vont donc se retrouver inévitablement dégradées. Si les économies ne sont pas faites partout, c'est l'ensemble des stations du Queyras qui va en pâtir.

**Mathieu ANTOINE** n'est toutefois pas d'accord avec **Delphine MATHIEU** sur le fait de dire que la commune n'agit pas : faire des économies fait partie des actions, l'enquête publique du captage du Clos des Granges, entre autres pour alimenter la réserve collinaire, fait aussi partie des actions. Le plus important c'est que le domaine skiable soit viable, et donc en faisant des économies.

**Jacques ISNEL** était d'accord pour fermer ce télésiège, un hiver, pour voir, mais pas le démonter, surtout pas maintenant précipitamment sans communication. Si un autre télésiège tombe en panne, il

n'y aura donc plus de solution. **Frédérique MARROU** rappelle que le Bouticari 3 n'avait pas du tout la même utilité que les deux autres, il n'amène pas au même endroit, et ce ne sont pas les anciens qui l'ont installé, il était récent et très peu utilisé. Il représente quand même 35 000€ d'économie.

**Sébastien PINZETTA** précise que le système automatisé de la gare de départ du Bouticari 3 a été mis au téléski de La Madeleine. Toutefois, **Mathieu ANTOINE** reconnaît que le démontage a été fait précipitamment et sans aucune concertation avec la commune de Saint-Véran.

**Delphine MATHIEU** rajoute qu'il n'est pas normal que l'ESF ait plus de poids que la commune sur les prises de décision de ce type.

### Questions du public

**Michel BEAUFILS** prend la parole :

- En tant qu'habitant et rappelle que ce téléski a été implanté parce qu'à un moment, il fallait faire un cadeau à des décisionnaires de St-Véran. Il ne dessert aucune piste verte, ce qui normalement est obligatoire, et n'est pas plus facile que les autres. Il coûte énormément pour une très faible utilisation. Toutefois, si effectivement aujourd'hui le téléski du Moulin fonctionne, contrairement aux décisions initiales, il suggère que son coût de fonctionnement soit entièrement supporté par la commune de Molines. **Mathieu ANTOINE**, s'il est d'accord avec ces propos, trouve dommage qu'en étant un bloc commun « Queyras », chaque commune prenne des décisions très individualiste. Ceillac rajoute une semaine de ski, Molines conserve un téléski qui devait normalement ne pas fonctionner, etc.
- En tant qu'adjoint d'**André HUMBERT**, directeur de l'ESF, et rappelle qu'il y a également les moniteurs indépendants qui ont été conviés aux réunions. Toutefois, en aucun cas les décisions de la régie ne se prennent sur les seuls souhaits de l'ESF, et sont d'ailleurs bien souvent en désaccord.

Concernant Festi St-Véran : **Michel BEAUFILS** pense que s'il est en effet entendable qu'il y ait une reprise difficile, des loupés sur certaines animations, il est cependant difficilement concevable de voir que cette association, dans ses statuts, est là pour faire vivre le village. Et ce sont des privés qui ont organisé la fête de Clausis, le 16 juillet, qui est une fête incontournable du village. Ce n'est pas normal. De plus, l'appel à cotisation n'a pas été envoyé aux commerçants, ou en tous cas, il n'y a pas eu de relance ni de porte à porte et beaucoup sont donc passés au travers.

**Delphine MATHIEU** indique que vendredi 10 octobre a lieu l'AG de l'association Lou Pitchounet à la garderie à 18h30.

**FIN DE SEANCE A 19H00**